

Observatoire de la formation

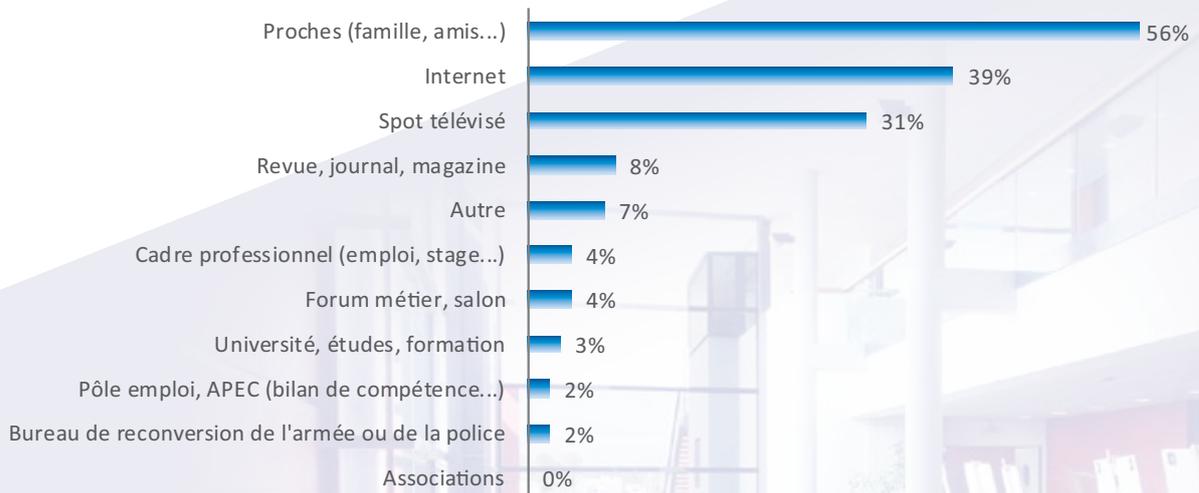
193^{ème} promotion de surveillants pénitentiaires

A retenir

- 790 élèves sont entrés en formation le 3 avril 2017
- 771 répondants à ce questionnaire soit 97,6% de la promotion
- 77% d'hommes et 23% de femmes
- Âge moyen : 28,8 ans
- 67% de la promotion est titulaire du baccalauréat
- Principale motivation : la sécurité de l'emploi
- Principale perspective de carrière : monter en grade vers des fonctions d'encadrement

Connaissances du concours et motivations

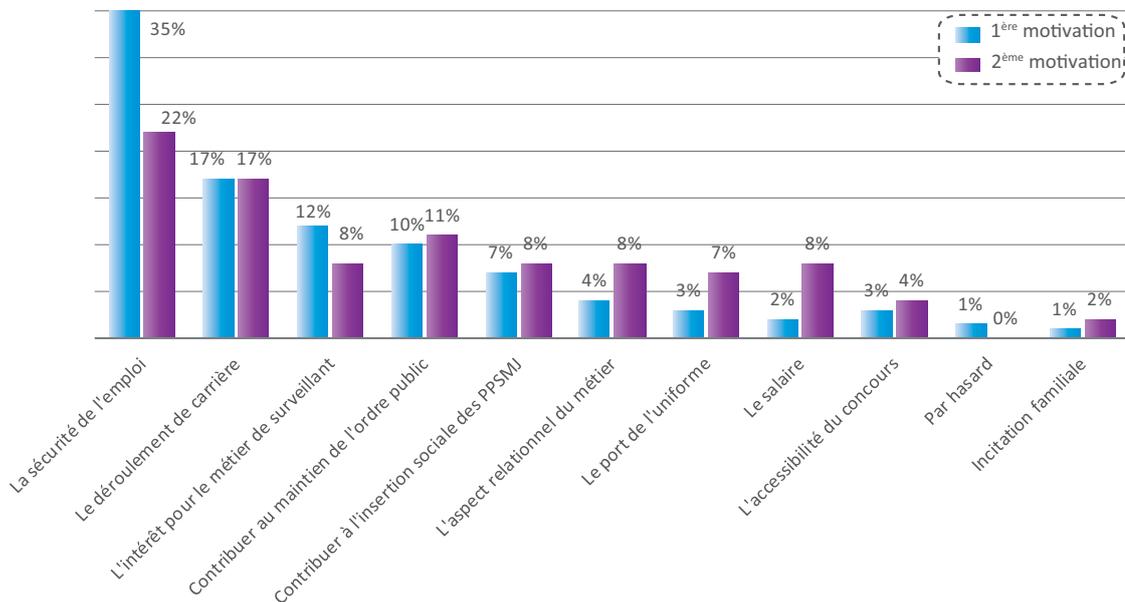
Graphique 1 : « Par quel(s) intermédiaire(s) avez-vous connu le concours de surveillant pénitentiaire ? » - plusieurs réponses possibles - Proportions



De nouveau, les « proches » demeurent la première source d'informations sur le concours de surveillant pénitentiaire (56% de la promotion). Puis, internet et les spots télévisés, principaux vecteurs des campagnes de recrutement de surveillants, occupent respectivement les deuxième et troi-

sième rangs avec 39% et 31% d'élèves, soient des valeurs proches de celles de la précédente promotion. Les croisements avec le genre et le diplôme n'indiquent aucun écart significatif.

Graphique 2 : Motivations première et seconde à devenir surveillant pénitentiaire – Proportions

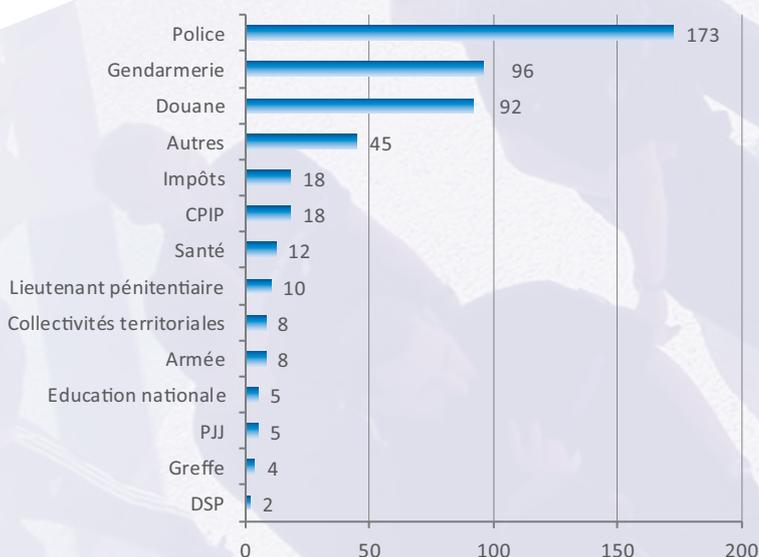


35% des élèves souhaitent devenir surveillants pénitentiaires pour la sécurité de l'emploi et 17% pour le déroulement de carrière qu'il est possible de suivre dans l'administration pénitentiaire. Si l'on ajoute à ces proportions, celles du salaire, de l'accessibilité du concours et de l'incitation familiale, 58% des élèves déclarent être entrés en formation de surveillant pénitentiaire pour des raisons utilitaires, autrement dit pour des raisons portant davantage sur le statut, le traitement et les

perspectives du métier plutôt que sur son contenu. A l'inverse, 36% de la promotion présentent des motivations professionnelles avant tout définies par l'intérêt porté au métier et la volonté de contribuer au maintien de l'ordre. La participation à la mission de réinsertion et l'aspect relationnel du métier arrivent ensuite, tandis que le port de l'uniforme est bien loin derrière.

Entrer dans l'administration pénitentiaire présente donc un certain nombre d'attraits dont le plus cité est la sécurité de l'emploi. Toutefois, au vu des motivations utilitaires énoncées, il semblerait que ce ne soit pas tant la volonté de rejoindre cette administration spécifique que certains visent plutôt qu'intégrer la fonction publique en général. Afin d'interroger cette hypothèse, la question portant sur les concours passés en parallèle de celui de surveillant fournit des résultats qui permettent de constater que bien d'autres concours ont été tentés un an avant d'entrer en formation de surveillant pénitentiaire. Pour ces personnes, il est ainsi possible de dire qu'avant d'intégrer l'administration pénitentiaire, la perspective d'entrer dans la fonction publique est prioritaire. C'est ainsi que 314 élèves ont déclaré avoir passé au moins un autre concours, soit 41% de la promotion. Voici le détail de leur démarche :

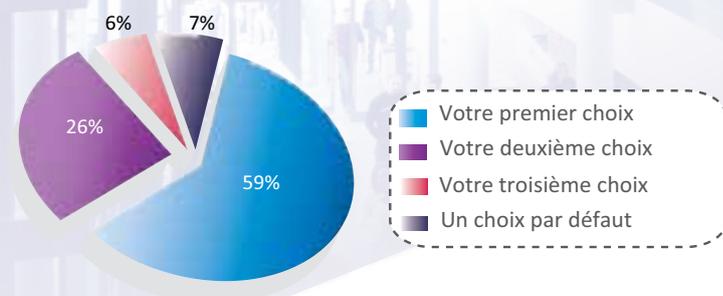
Graphique 3 : Autres concours passés un an avant l'entrée en formation de surveillant pénitentiaire - Citations



Au total, 496 concours ont été passés un an avant d'entrer en formation de surveillant pénitentiaire, soit une moyenne de 1,6 par élève ayant déclaré être dans ce cas de figure. Parmi ces concours, 408 sont des concours visant l'apprentissage d'un métier de sécurité publique, soit 82%. De manière plus détaillée, ce sont essentiellement les métiers de policier, de gendarme et d'agent des douanes qui ont été cités. Concernant l'administration pénitentiaire, les métiers de conseiller d'insertion et de probation (CPIP) (18 citations), de lieutenant (10) et de directeur des services pénitentiaires (DSP)(2) ont également fait l'objet de déclarations, même si celles-ci sont bien inférieures aux premières citées.

Avec autant d'individus ayant déclaré avoir passé d'autres concours en parallèle, il paraît dès lors légitime de se demander à quel rang de préférence le concours de surveillant se situe ; autrement dit, quelle proportion d'élèves place leur priorité dans la réussite au concours de surveillant ?

Graphique 4 : « Parmi vos perspectives professionnelles, le choix de passer le concours de surveillant est-il ? » - Proportions



59% de la promotion déclarent placer le concours de surveillant en priorité parmi l'ensemble des choix professionnels qui s'offraient à eux, c'est-à-dire les concours passés mais aussi d'autres perspectives professionnelles qui pouvaient alors leur être offertes dans le privé. Certes, cette proportion peut émaner d'un réajustement de situation amenant le lauréat d'un concours à réactualiser ses priorités après avoir intégré, la formation de surveillant. Autrement dit, on peut supposer que certains élèves admis au concours ont placé leur formation de surveillant en premier choix après l'avoir envisagé d'une manière secondaire, cette enquête ayant été menée à leur entrée en formation.

Toutefois, si l'on ne considère que le groupe d'élèves ayant passé un autre concours, cette donnée affiche une chute vertigineuse et n'atteint plus que 31%. Inversement donc, ce résultat signifie que 69% des 314 élèves ayant passé d'autres concours ne positionnent pas la réussite au concours de surveillant comme une priorité mais comme un choix de deuxième ou troisième rang, voire un choix par défaut.

Ce qu'il est intéressant d'observer est que les résultats émanant du croisement de variables entre les préférences au concours et les motivations indiquent des attraits utilitaires bien plus élevés chez les élèves ayant passé d'autres concours que chez les autres dont les déclarations sont nettement plus orientées vers des motivations professionnelles.

Comme nous l'indiquions (graphique 2), les données globales de la promotion indiquent 33% de motivations professionnelles, essentiellement liées à l'intérêt porté au métier et à la contribution au maintien de l'ordre public, et 61% de motiva-

tions utilitaires, correspondant à la sécurité de l'emploi et, à un moindre degré, au déroulement de carrière. Croisées avec les préférences données aux concours, ces informations indiquent deux grands résultats :

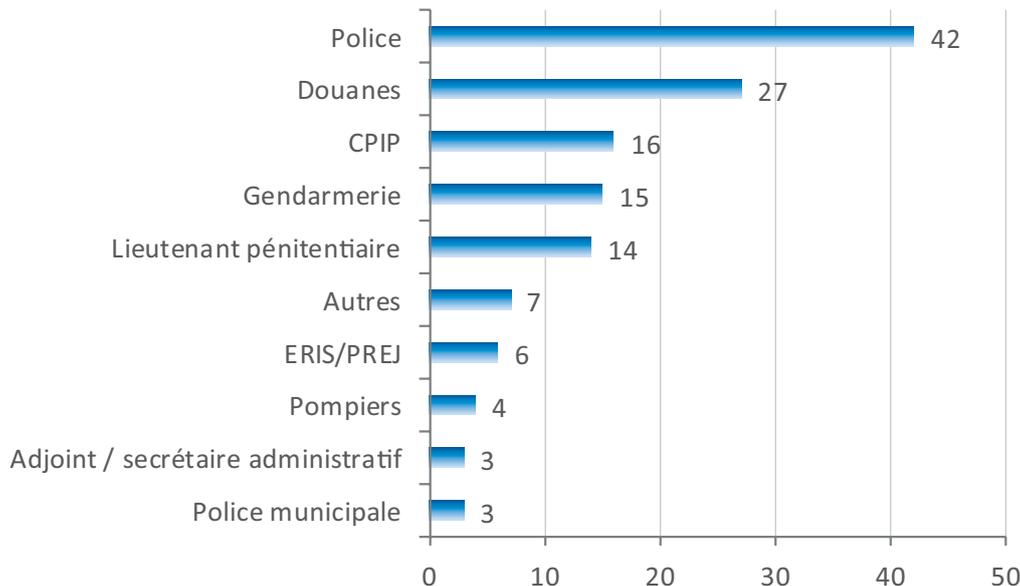
1. Les élèves ayant positionné le concours de surveillant en rang 1 présentent des motivations professionnelles bien supérieures aux autres, notamment en ce qui concerne l'intérêt du métier de surveillant et la contribution à l'insertion sociale des personnes détenues.
2. Les autres élèves déclarent des motivations utilitaires bien supérieures, surtout lorsqu'il s'agit de la sécurité de l'emploi et de la catégorie ayant déclaré avoir choisi ce concours par défaut.

Avoir ou ne pas avoir passé d'autres concours en parallèle de celui de surveillant détermine donc de manière significative les motivations avec lesquelles les élèves entrent en formation. Si les premiers voient dans leur entrée en formation des intérêts plus utilitaires, telle que l'entrée dans la fonction publique, d'autres se positionnent davantage par rapport au contenu même des missions professionnelles qu'ils seront amenés à remplir. C'est là une tendance observée qui ne révèle aucune correspondance totale mais suffisamment fortes pour être citées.

Notons par ailleurs que 129 personnes envisagent de passer un autre concours durant leur scolarité, soit 17% de la promotion⁽¹⁾. Selon leurs déclarations, 137 concours pourraient ainsi être passés durant la formation de surveillant. Voici le détail de ces perspectives :

⁽¹⁾ Cette question, ouverte, n'a pu être croisée avec celle portant sur les concours passés. Il a de fait été impossible de savoir si les personnes ayant passé d'autres concours sont également celles qui comptent candidater durant la formation.

Graphique 5 : Nature des concours envisagés durant la formation - Citations



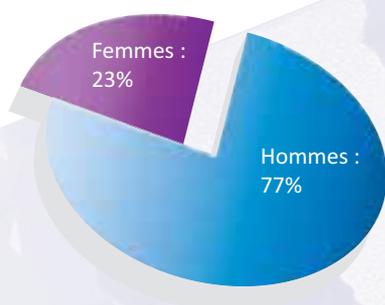
Notons tout d'abord que le nombre de concours que les élèves envisagent de passer durant la formation est inférieur à celui qu'ils ont tentés avant de rentrer en formation. En outre, la nature de ces concours indique une propension toute aussi forte à intégrer une force de sécurité publique (police, douane, gendarmerie...).

Ainsi, le décryptage des données relatives aux concours passés et à venir traduit l'existence de catégories de motivations utilitaires et professionnelles, le plus souvent liés à la volonté d'inté-

grer une force de sécurité publique. Si l'obtention du concours de surveillant a freiné les perspectives professionnelles de certains, il n'en reste pas moins que des élèves ont déclaré avoir le souhait de passer d'autres concours durant la formation. Toutefois, au vu des études menées sur les démissions des élèves surveillants en formation, ces informations ne doivent pas être appréhendées de manière alarmante, puisque les données indiquent que les démissions pour ce motif ne représentent que 1,5% des effectifs.

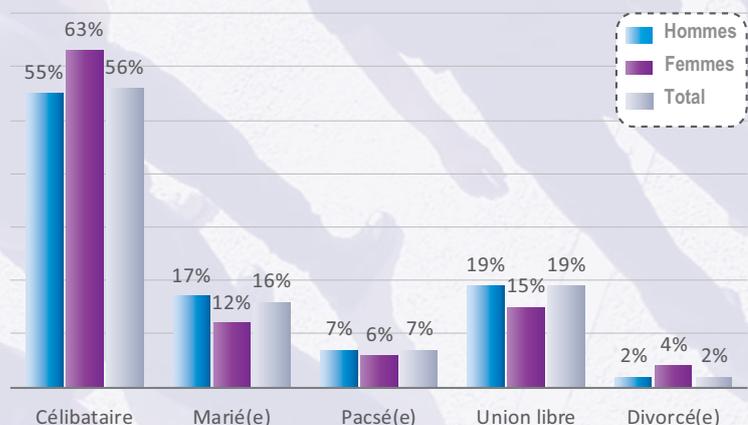
Profil sociodémographique

Graphique 6 : Répartition par genre - Proportions



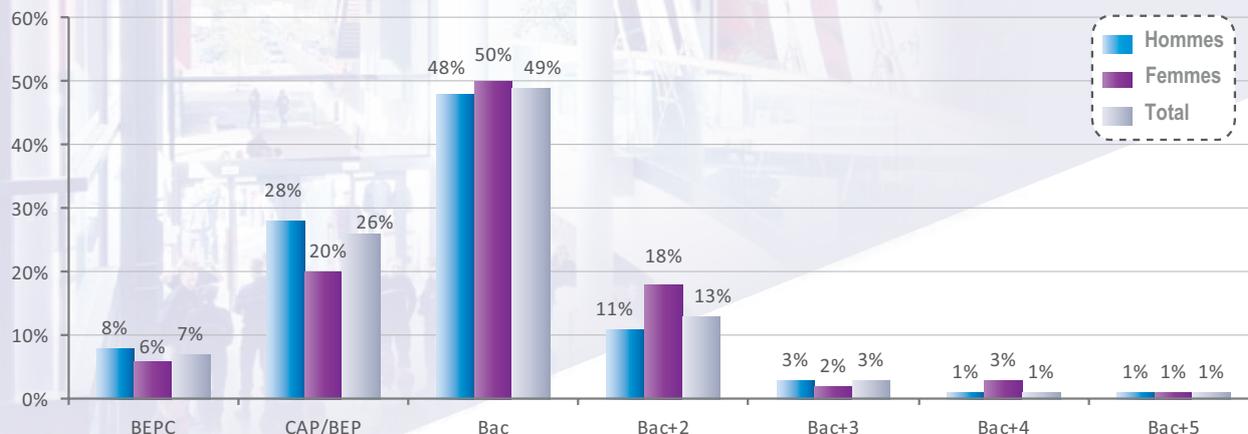
Cette promotion compte 77% d'hommes et 23% de femmes. L'âge moyen des élèves est de 28,8 ans et ne présente pas d'écart significatif entre hommes et femmes. Le plus jeune est âgé de 19 ans et le doyen a 49 ans. Concernant leur situation matrimoniale, un peu plus de la moitié de la promotion est

Graphique 7 : Situation matrimoniale par genre - Proportions



célibataire, avec une proportion supérieure chez les femmes (63%) que chez les hommes (55%). Concernant les élèves vivant en couple, 16% sont mariés et 19% vivent en union libre. 7% sont pacsés et 2% divorcés.

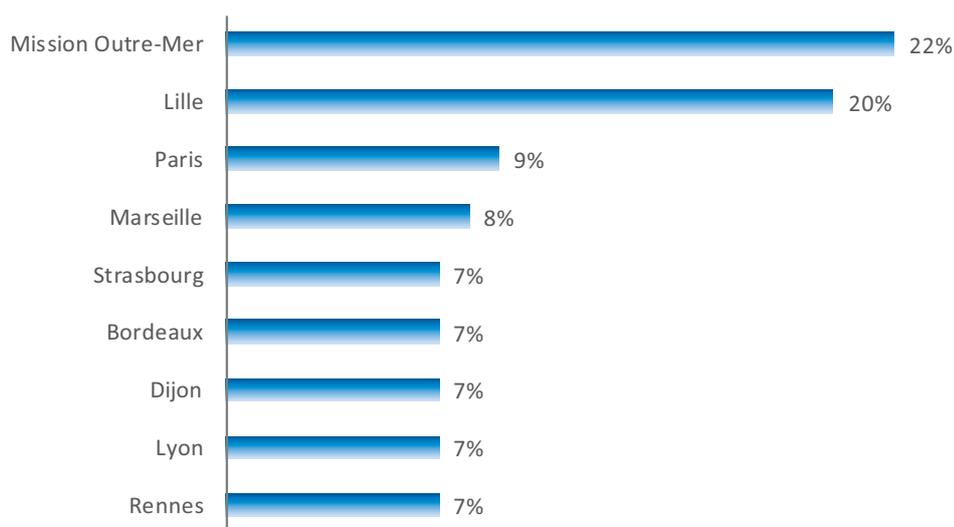
Graphique 8 : Profil scolaire par genre – Proportions



7% des élèves présentent juste le niveau requis, à savoir le BEPC, et 26% ont obtenu un CAP ou un BEP. Au total, 67%

sont bacheliers et 18% possèdent un diplôme du supérieur. Les femmes sont un peu plus diplômées que les hommes.

Graphique 9 : Origine géographique des élèves avant l'entrée en formation – Proportions

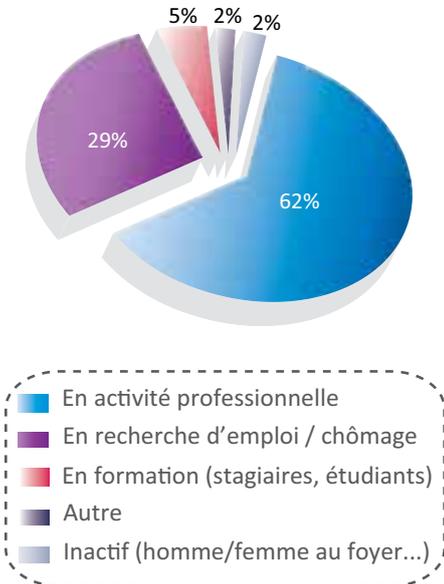


A l'image des 6 dernières promotions, les élèves provenant des territoires et des départements d'Outre-mer sont les plus nombreux avec une représentativité de 22%. Viennent en-

suite les élèves originaires de la DISP de Lille (20%). Toutes les autres DISP présentent quant à elles des proportions *quasi* identiques, qui s'échelonnent de 7% à 9%.

Parcours professionnel antérieur

Graphique 10 : Situation professionnelle au moment du concours - Proportions

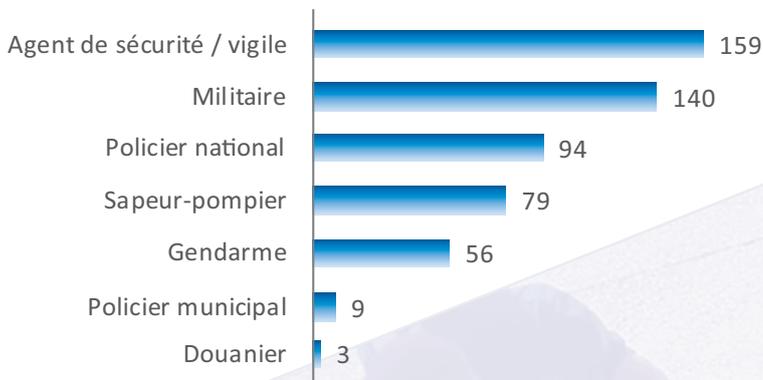


Les situations professionnelles des élèves présentent de fortes similitudes avec celles de la dernière promotion. 62% étaient en activité au moment du concours et travaillaient depuis une durée moyenne de 4 ans dont 30% depuis moins d'un an. 36% étaient en CDD et 45% en CDI. La nature des emplois déclarés par l'ensemble des élèves était majoritairement des postes d'employés (71%). Les élèves ont en moyenne déclaré avoir occupé 3,3 emplois.

Parallèlement, 29% des candidats étaient en recherche d'emploi ou au chômage lors du concours. Parmi eux, plus de la moitié était dans cette situation depuis moins de 6 mois et 75% depuis moins d'un an. Ainsi, nous pouvons avancer que les élèves qui entrent en formation de surveillant pénitentiaire disposent d'une certaine maturité professionnelle découlant d'expériences professionnelles variées (3,3 emplois), le plus souvent acquises en tant qu'employés. La nature des emplois occupés n'est d'ailleurs pas sans lien avec la catégorie d'emploi occupé par leurs parents puisque la majorité d'entre eux occupaient également des postes d'employés. On notera, à un moindre niveau, que 21% des pères étaient ouvriers, contre 8% des mères, et que 20% de ces dernières étaient inactives.

En outre, il est également intéressant d'observer que 372 élèves ont déclaré avoir au moins une expérience dans une fonction de sécurité publique, soit 48% de la promotion. En voici le détail.

Graphique 11 : Expériences professionnelles dans une force de sécurité publique - Citations



Parmi les métiers cités, ceux d'agent de sécurité et de militaire occupent les deux premières places avec respectivement 159 et 140 citations. Pour l'ensemble des 7 métiers cités, les anciennetés s'échelonnent de 1 à 26 ans avec une durée moyenne de 5 ans.

En outre, 90% des élèves ont déclaré n'avoir aucune connaissance ni expérience dans l'administration pénitentiaire. Les 77 élèves qui ont côtoyé de près ou de loin cette administration, ont le plus fréquemment vécu cette expérience dans un cadre professionnel.

Graphique 12 : Conditions de travail du métier de surveillant par rapport au dernier emploi occupé - Proportions



L'avantage premier de devenir surveillant pénitentiaire est pour 83% des élèves la possibilité d'évoluer, ce qui rejoint les motivations utilitaires déclarées et présentées au début de ce document. Ainsi, leur entrée dans l'administration pénitentiaire s'apparente à la possibilité de perspectives professionnelles, probablement peu envisageables dans les métiers qu'ils exerçaient auparavant. Le recrutement de surveillants tiendrait de fait aux carrières professionnelles diverses et variées auxquelles peuvent prétendre les personnels de surveillance. L'administration pénitentiaire offre en effet d'intéressantes possibilités aux surveillants de diversifier leurs activités. L'exemple le plus probant demeure la création de spécialistes. La liste est éloquent : moniteur de sport, moniteur technique d'intervention, moniteur de tir, moniteur en secourisme incendie, mais aussi correspondant local de sécurité informatique pénitentiaire, équipes régionales d'intervention et de sécurité, escortes judiciaires, délégué local du renseignement pénitentiaire, chauffeurs, autant de spécialités qui n'existaient pas quarante ans auparavant et dont l'activité quotidienne se distingue clairement de celle d'un surveillant en détention. La diversification du métier de surveillant pénitentiaire s'est également traduite par l'ajout de nouvelles activités professionnelles inexistantes à la fin des années soixante telles que les activités socioéducatives, des unités de consultations et de soins ambulatoires, de surveillance des bracelets électroniques ou encore d'activité dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les centres de détention, les établissements pour mineurs... Ces

changements opérés ont entraîné de profonds remaniements des formations initiales qui se sont adaptées à ces transformations professionnelles. De même, de nombreuses formations continues ont été proposées aux personnels pénitentiaires dont l'évolution de carrière nécessite l'apport de connaissances et de savoir-être/faire divers et variés sur la gestion du stress, des longues peines, des mineurs, des personnes radicalisées...

Dans une logique utilitaire semblable, la question du salaire figure parmi les avantages les plus cités avec 66% d'élèves qui pensent connaître une amélioration dans ce registre.

Le « sentiment d'utilité » est également cité à un niveau comparable à celui de la précédente promotion (66%). Si l'on se réfère au graphique 2, cet élan traduit la volonté de participer aux missions de maintien de l'ordre et de réinsertion de l'administration pénitentiaire, voire d'appartenir plus largement à un collectif chargé d'assurer ces objectifs.

A l'instar des réponses apportées par les élèves de la 192^{ème} promotion, les questions relatives à la hiérarchie, aux horaires et à la proximité familiale laissent planer certaines inquiétudes, surtout en ce qui concerne la dernière thématique puisque les résultats indiquent que 54% des élèves pensent que leurs futures conditions de travail ne vont pas faciliter leurs relations familiales.

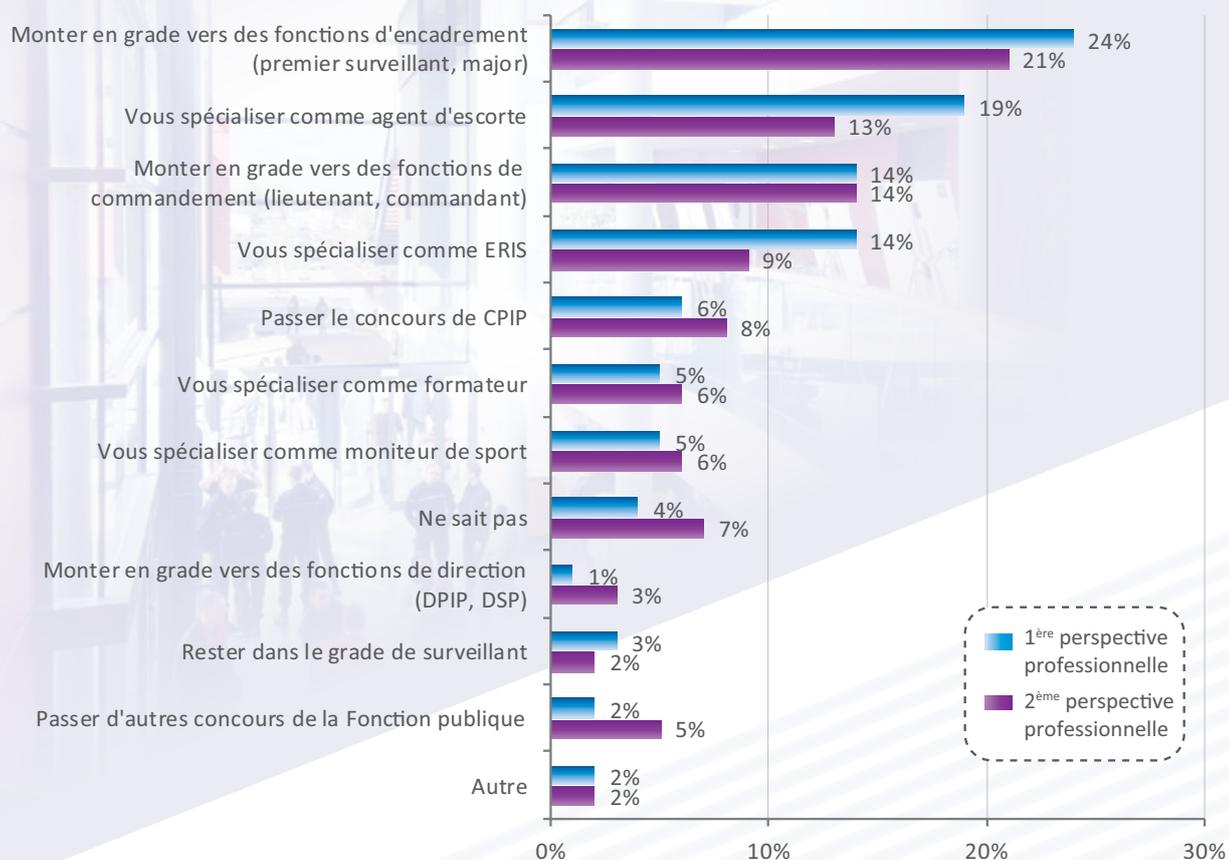
Attentes vis-à-vis de la formation et perspectives professionnelles

Graphique 13 : Attentes en formation (plusieurs réponses possibles) - Proportions



Les résultats portant sur les attentes en formation sont proches de ceux obtenus pour la 192^{ème} promotion. En premier lieu, les élèves attendent d'acquiescer des savoir-faire ainsi que des techniques d'intervention et de sécurité. Puis, dans un second temps, 5 grandes catégories de connaissances obtiennent des niveaux d'intérêt quasi équivalents, citées par au moins 48% des élèves : la gestion des situations d'urgence, la connaissance de l'administration pénitentiaire, celles des comportements de la population carcérale et de l'organisation d'un établissement et des savoirs juridiques. L'organisation de la Justice leur semble moins attrayante, tout comme la gestion du stress et l'acquisition de connaissances administratives.

Graphique 14 : Principales perspectives d'évolutions professionnelles à l'entrée en formation (plusieurs réponses possibles) – Proportions



De nouveau, les perspectives professionnelles des élèves surveillants voient deux logiques s'affronter. Celle correspondant à une volonté de monter en grade, vers des fonctions d'encadrement (24%), de commandement (14%) et de direction (1%).

Puis, celle consistant à envisager une spécialisation en tant qu'agent d'escorte (19%), ERIS (14%), formateur (5%) ou moniteur de sport (5%).

193^{ème} promotion de surveillants pénitentiaires

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

MAI 2017

